



## Procès-verbal Comité syndical du 5 novembre 2018



Le lundi 5 novembre 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire dûment convoqué par courrier du 2 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire à 15 heures 30 sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération  
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, Directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint DLVA  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental  
Madame Vanessa CHARLES Responsable du service culturel du Conseil départemental

### **Etaient absents excusés :**

Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération délégué à la Culture, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat mixte  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon agglomération délégué à la Culture

## Ordre du jour

### Points pour avis

Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2018  
Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire  
Demande de subvention 2019 à la DRAC  
Plan de formation 2019 – 2021  
Prise en charge par le CCAS de Digne-les-Bains de droits d'inscriptions  
Deux demandes de dérogation au règlement des inscriptions

### Point pour information

Bilan de la rentrée 2018



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures 30.

### Points soumis à l'approbation

#### Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2018

La Présidente soumet le procès-verbal de la séance du 2/07 au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Adaptation du tableau des cadres d'emplois du conservatoire

Il est nécessaire de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 6 novembre 2018.

La Présidente soumet la modification du tableau des cadres d'emplois au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Demande de subvention 2019 à la DRAC

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat-DRAC pour un montant de 120 000 € pour l'année 2019.

Il est indiqué que pour 2018, le conservatoire a obtenu 120 000 €, soit 10 000 € en plus qu'en 2017. Le montant supplémentaire de 10 000 € est fléché par la DRAC sur le chant choral. Afin de respecter la date limite de dépôt des dossiers fixée au 31/10, la demande du conservatoire a été expédiée avant les vacances de Toussaint.

François MONIN indique que les demandes de subvention se font sur une année civile alors que le programme du conservatoire est établi sur une année scolaire, ce qui peut provoquer une certaine dissonance.

Christine JOLY indique que le soutien de l'Etat intervient surtout sur le partenariat avec l'Education nationale estimé à 111 020 € qui correspond au volet 4 « encourager le développement des réseaux et des partenariats » du cahier des charges du Ministère. A ceci doit s'ajouter la programmation artistique.

Eric DOUCET rappelle l'évolution des critères de subventionnement de l'Etat : par le passé, le financement de l'Etat n'était pas fléché et abondait le fonctionnement de l'établissement dans

son ensemble. Il ressort des différentes discussions avec la DRAC, une orientation assez floue quant aux critères permettant de mobiliser du financement.

La Présidente soumet au vote la demande de subvention.

*Adopté à l'unanimité.*

### Plan de formation 2019 – 2021

Le plan de formation triennal est présenté. Il est précisé que ce plan se conforme aux préconisations du projet d'établissement 2017-2020.

Le chapitre I concerne les formations statutaires obligatoires lorsque les agents sont intégrés dans un nouveau cadre d'emplois ou titularisés suite aux concours. Les concours de PEA et AEA seront organisés en 2018-2019. Pour les lauréats aux concours, les décisions de nominations seront prises par les élus. Ces formations n'ont pour l'instant pas été évaluées en nombre d'agents ; financièrement elles émargent sur la cotisation annuelle versée au CNFPT.

Le chapitre II concerne les formations liées à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Pour leur mise en œuvre, le conservatoire a conventionné avec le Conseil départemental la rémunération d'un intervenant.

La Présidente s'étonne de cette contrepartie financière demandée par le Département.

François Monin indique que deux solutions sont possibles : soit le lancement d'un marché de formation pour les agents du conservatoire, soit l'intervention du formateur agréé pour le personnel départemental. Le temps d'intervention du formateur doit être rémunéré pour respecter le cadre réglementaire.

Christine JOLY précise que ces formations sont obligatoires, d'autant que le PV de la commission de sécurité intervenue il y a 2 ans sur les bâtiments de Digne les Bains impose une formation incendie pour l'ensemble des agents.

Les formations ont démarré en septembre 2018 et sont établies sur un calendrier annuel, avec l'objectif de faire passer tous les agents d'ici 2021. Les coûts liés à ces formations sont supportés par le conservatoire.

La 3<sup>ème</sup> partie concerne les formations liées aux projets du conservatoire.

Eric Doucet détaille ces formations liées aux évolutions de l'enseignement pédagogique et qui figurent dans le projet d'établissement. Ces formations spécifiques feront l'objet d'une convention de partenariat avec une prise en charge financière sur la cotisation versée au CNFPT. Elles seront réalisées au conservatoire et adaptées aux évolutions souhaitées. Il est également proposé que ces formations soient ouvertes aux enseignants des écoles de musique conventionnées dans le cadre du schéma départemental d'enseignement artistique. Pour les enseignants qui relèvent d'une collectivité territoriale, le montant de participation émargera sur la cotisation de la collectivité au CNFPT. Pour les enseignants d'écoles associatives, deux options sont possibles : une participation est gratuite en accord avec le CNFPT ou une prise en charge financière assumée par le conservatoire, si les élus du conservatoire y consentent.

Le chapitre IV concerne les préparations aux concours et examens professionnels dans le cadre du DIF.

4 agents se sont positionnés.

La question est posée à savoir sur quel temps se déroule la préparation aux concours pour les enseignants : sur ou hors du temps d'enseignement au conservatoire.

Il est répondu que c'est l'organisme de formation qui détermine les jours de préparation et si ceux-ci sont sur le temps d'enseignement « conservatoire », les cours ne sont pas dispensés ; de la même façon que pour les administratifs qui suivent leur préparation sur leur temps de travail. Les préparations aux concours de l'enseignement sont dispensées par l'Institut d'enseignement supérieur de la musique de et sont payantes pour l'agent. Dans le règlement de formation, les

formations payantes hors CNFPT ne sont pas prises en charge par le conservatoire. Par contre, les formations sont réalisées sur le temps de travail.

Le chapitre V concerne les formations de perfectionnement liées au poste de l'agent.

Depuis plusieurs années, l'antenne de Manosque reçoit les enfants des familles étrangères travaillant sur ITER. La communication avec les parents maîtrisant mal le Français est parfois difficile, d'où le besoin pour certains agents d'améliorer leur Anglais.

Sur les 3 années du plan de formation, une estimation de 5 agents positionnés sur l'apprentissage de l'Anglais semble répondre aux besoins exprimés. Un organisme de formation situé à Manosque a fait une proposition de prix. Il est précisé que le recensement des agents intéressés sera réalisé après l'avis du comité syndical.

Compte-tenu de l'importance de l'enveloppe financière nécessaire pour la formation de 5 agents par an, il est proposé d'en revoir les modalités en retenant :

- 1 agent par an
- priorisation en fonction des missions de l'agent
- un maximum annuel de 100 heures
- montant maximum pour 100 h = 2 500 €

Le chapitre VI concerne les formations de perfectionnement

11 agents sont recensés sur des formations CNFPT.

Il est précisé que le plan de formation a reçu un avis favorable du comité technique

La Présidente soumet le plan de formation au vote sous réserve des modifications précitées.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Prise en charge par le CCAS de Digne-les-Bains de droits d'inscriptions

Une prise en charge d'une partie des droits d'inscriptions est proposée par le CCAS pour certains bénéficiaires. L'intervention financière se situe de 20 € à 60 € sous la forme de coupons loisirs.

Il est proposé que la régie de recettes de Digne les Bains diminue le montant du droit d'inscription en fonction de la valeur du coupon loisirs. Le conservatoire émettra ensuite un titre de recettes en direction du CCAS. Cette proposition n'a aucun impact financier sur les recettes du conservatoire.

Eric Doucet précise qu'il existe un dispositif sur le même principe à Manosque sous forme de bourses.

La Présidente soumet cette proposition au vote.

*Adopté à l'unanimité*

Deux demandes de dérogation au règlement des inscriptions

Une exonération d'inscription a été sollicitée pour un enfant inscrit au conservatoire depuis 2017. Cet enfant est inscrit en jardin musical pour un tarif de 174 €. La famille rencontre des difficultés financières et ne peut pour l'instant bénéficier de prestations du fait de sa situation administrative actuelle.

Il est proposé d'exonérer cet enfant des droits d'inscription pour l'année 2018/2019 à titre tout à fait exceptionnel. Il est précisé que cette mesure dérogatoire ne sera pas reconduite lors des inscriptions en septembre 2019

La 2<sup>ème</sup> demande concerne l'inscription d'un enfant en septembre 2018 et qui n'a suivi aucun cours d'instrument. La famille sollicite le remboursement de l'inscription.

Il est proposé de rembourser le montant de l'inscription à hauteur de 122 €.

La Présidente soumet ces deux propositions au vote.

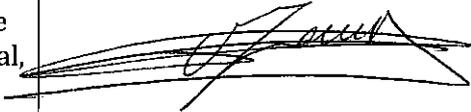
*Adopté à l'unanimité*

Bilan de la rentrée 2018

Eric Doucet présente les principaux éléments de la rentrée scolaire 2018.

Le bilan est présenté pour information.

La séance est clôturée à 17 heures.

Brigitte REYNAUD, Présidente du syndicat mixte Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture	
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président du syndicat, Représentant DLVA	
Sylvie AILLAUD, Représentante de Provence Alpes agglomération	EXCUSEE
Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental	
Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental	